

Fiche technique de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: produit à base d'amidon naturel

Révisé le: 04.01.2017

Date d'impression: 16.11.2018

Version: 355-7

Page: 1 / 6



PARAGRAPHE 1: Identification de la substance ou du composé et de la société/ de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom de la substance/ Nom commercial: **S5WL dans les granularités 15-16-20-22-28-30-45**

1.2 Utilisations prépondérantes identifiées de la substance ou du composé et utilisations déconseillées

Utilisations prépondérantes identifiées: Poudre de séparation et d'essai

Utilisations déconseillées: -

1.3 Fournisseur mettant à disposition la fiche technique de sécurité

Fabricant/ Fournisseur: KSL staubtechnik gmbh

Rue/ BP: Westendstrasse 11

Id-nat./ CP/ Localité: DE - 89415 Lauingen

Téléphone/ Télécopie/ Courriel: +49 (0) 9072 / 95 00-0 / Télécopie: -50 / info@ksl-staubtechnik.de

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

+49 (0) 9072 / 95 00-0/ Joignable du: Lun-Jeu de 8 h à 16 h, Ven de 8 h à 12 h)

PARAGRAPHE 2: Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du composé

2.1.1 Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008

Substance ou préparation sans danger selon le décret (CE) n° 1272/2008

2.2 Eléments d'identification

2.2.1 Eléments d'identification selon le décret (CE) n° 1272/2008

Non soumis à identification selon le décret (CE) n° 1272/2008

2.3 Autres dangers

Au contact de l'air, la poudre peut former des composés inflammables – Risque de coup de poussière.

Aucune atteinte à la santé n'est connue ou à attendre en cas de manipulation adéquate. .

PARAGRAPHE 3: Composition/ Informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un composé.

3.2 Composés

Composition: Information sur les composants

Description du composé: produit à base d'amidon natif

Composants dangereux: aucun

| Nom | Numéro CAS | Numéro CE | Ordre de concentration [% en m] | N° rég. (REACH) | Classification selon décret (CE) n° 1272/2008 |
|--------|------------|-----------|---------------------------------|-----------------|---|
| Amidon | 9005-25-8 | 232-679-6 | >= 98% | exonéré | sans objet |

PARAGRAPHE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de troubles persistants, il est recommandé de consulter un médecin. Préciser au médecin la substance/ le produit et les actions engagées.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'air frais.

En cas de contact cutané:

Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact oculaire:

Rincer l'oeil à grande eau en écartant les paupières.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche à grande eau.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus ou retard

La poudre risque d'irriter les yeux et les voies respiratoires (par impureté).

4.3 Informations concernant les premiers secours ou les traitements spéciaux

Fiche technique de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: produit à base d'amidon naturel

Révisé le: 04.01.2017

Date d'impression: 16.11.2018

Version: 355-7

Page: 2 / 6



Traiter en fonction des symptômes.

PARAGRAPHE 5: Lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction

Appropriés:

Pulvérisation d'eau, mousse alcoolisée

Inappropriés:

Poudre et jet d'eau: risque de mélange des nuages de poussière

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au composé proprement dit(e)

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, risque de formation de produits de décomposition dangereux. La poudre peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Informations pour la lutte contre l'incendie

Protection respiratoire autonome

5.4 Informations complémentaires

Eviter la formation de charges électrostatiques et la formation de poussière.

PARAGRAPHE 6: Actions à engager en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de précaution individuelles, équipements de sécurité et procédures applicables en cas d'urgence

6.1.1. Personnel non formé aux cas d'urgence

Porter des vêtements de sécurité, selon la description sous le paragraphe 8. Suivre les instructions pour une manipulation en toute sécurité décrites sous le paragraphe 7.

6.1.2. Services d'intervention

Aucun plan d'urgence n'est nécessaire. Une protection respiratoire est pourtant requise en cas de forte exposition à la poudre.

6.2 Protection de l'environnement

Ne pas rejeter directement des suspensions aqueuses dans les cours d'eau. Ne pas rejeter dans les cours d'eau, les terrains ou les canalisations. Risques potentiels pour l'eau potable uniquement en cas de pénétration de quantités extrêmement importantes dans le sous-sol et la nappe phréatique ; en informer les autorités.

6.3 Méthodes et matières de rétention et de nettoyage

6.3.1 Rétention

Eviter la formation de poussières

6.3.2 Nettoyage

Ramasser le composé mécaniquement ou par aspiration et le collecter dans des conteneurs prévus pour une évacuation selon les dispositions locales. Utiliser des aspirateurs industriels ou des systèmes d'aspiration homologués pour les zones exposées aux explosions.

6.3.3 Méthodes de rétention et de nettoyage inappropriées

Le nettoyage par soufflage est interdit.

6.4 Renvoi à d'autres paragraphes

Pour l'évacuation, respecter le paragraphe 13 de la Fiche technique de sécurité.

PARAGRAPHE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

7.1.1 Pour une manipulation en toute sécurité

Eviter la formation et les dépôts de poussière. Eviter la formation de charges électrostatiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Eviter la formation de charges électrostatiques. Eviter la formation de poussière. Tenir éloigné de toute source d'inflammation.

Protection contre la formation d'aérosols et de poussières

Ne balayer qu'avec des copeaux de balayage adéquats. Pour le nettoyage, utiliser de préférence des procédés à sec appropriés, comme l'aspiration sous dépression qui ne développent pas de poussière.

Protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les cours d'eau, les canalisations et les terrains.

7.1.2 Consignes générales d'hygiène

Ne pas manger, ni boire ou fumer au poste de travail. Laver les mains après utilisation/contact. Sous atmosphère poussiéreuse, porter une protection respiratoire et des lunettes de protection.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, compte-tenu des incompatibilités

Stockage

Conserver le récipient au sec, loin de substances explosives ou comburantes.

Fiche technique de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: produit à base d'amidon naturel

Révisé le: 04.01.2017

Date d'impression: 16.11.2018

Version: 355-7

Page: 3 / 6



Réipients et locaux de stockage

Stocker au sec dans le contenant d'origine fermé de façon étanche.

Classe de stockage:

VCI: 11 (solides inflammables)

7.3 Utilisations finales spécifiques

Lignes directrices spécifiques aux branches et aux secteurs

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour les utilisations finales spécifiques (voir paragraphe 1.2).

PARAGRAPHE 8: Limitation et contrôle de l'exposition/ Protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

8.1.1 Valeurs limites nationales

Composants à valeurs limites d'exposition au poste de travail:

| Identité chim. | N° CAS | N° CE | Valeur limite nationale | Type d'exposition | Remarque/ Disposition légale |
|-------------------------------------|--------|-------|---|-------------------|---|
| Valeur limite générale de poussière | - | - | 1,25 (A) mg/m ³ (respirable) | Par inhalation | Valeur limite au poste de travail/ TRGS 900 |
| Valeur limite générale de poussière | - | - | 10 (E) mg/m ³ (inhalable) | Par inhalation | Valeur limite au poste de travail/ TRGS 900 |

8.1.2 Valeurs limites internationales

Composants à valeurs limites d'exposition au poste de travail:

| Identité chim. | N° CAS | N° CE | Valeur limite internationale | Type d'exposition | Remarque/ Disposition légale |
|----------------|-----------|-----------|--|-------------------|---|
| Amidon | 9005-25-8 | 232-679-6 | Confer base de données GESTIS valeurs limites internationales* | Par inhalation | Valeur limite internationale respective au poste de travail |

* Vous trouvez la base de données GESTIS pour des valeurs limites internationales sous le lieu suivant :

<http://limitvalue.ifa.dguv.de>

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

8.2.1 Dispositifs de contrôle technique adaptés

Pour le respect des valeurs limites au poste de travail, des associations de dispositifs de protection individuels et techniques sont souvent nécessaires. Procédés de mesure recommandés aux postes de travail: Voir les cahiers des associations professionnelles. Pour les utilisations identifiées (paragraphe 1.2), des dispositifs de commande technique et des protections individuelles sont recommandés. Aérer en fonction des besoins pour contrôler le taux de poussière dans l'air. En cas de taux de poussière élevé, mettre en action un système de ventilation antidéflagrant.

8.2.2 Protections individuelles, par exemple équipement de protection des personnes

Généralités

Aucun équipement de protection des personnes n'est nécessaire en cas d'utilisation conforme. Traiter le produit en respectant les consignes de sécurité.

Protection faciale et oculaire

En cas de développement de poussière, porter des lunettes de protection étanches selon EN 166.

Protection des mains et de la peau

Par frottement mécanique, peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau des individus sensibles. Porter le cas échéant des gants de protection selon la norme EN 374.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (par ex. en cas de manipulation ouverte de produit pulvérulent), porter un masque de protection respiratoire adéquat avec un filtre à particules P1 selon la norme 143.

Consignes générales d'hygiène au travail

Ne pas manger, ni boire, ni fumer au poste de travail. Avant les pauses et la fin de poste, laver les mains et prendre une douche le cas échéant. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Les ouvriers devraient se laver ou se doucher après le travail et appliquer des lotions cutanées. Nettoyer les vêtements, les chaussures, les montres, etc. contaminés avant de les réutiliser.

8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Voir paragraphes 6 et 7. Aucune autre action n'est nécessaire.

PARAGRAPHE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques fondamentales

| | | |
|--|---------------------|-------------------------------|
| (a) Aspect: | - Etat d'agrégation | poudre, solide |
| | - Couleur | blanche à légèrement jaunâtre |
| (b) Odeur: | | neutre |
| (c) Seuil odorant: | | sans objet |
| (d) Valeur pH: | | 5,0 - 7,0 (à 20° C) |
| (e) Point de fusion/ point de congélation: | | sans objet |

Fiche technique de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: produit à base d'amidon naturel

Révisé le: 04.01.2017

Date d'impression: 16.11.2018

Version: 355-7

Page: 4 / 6



| | | |
|-----|---|---|
| (f) | Point/ plage d'ébullition: | sans objet, car décomposition chimique avant l'atteinte du point d'ébullition |
| (g) | Point d'inflammation: | sans objet, car non liquide |
| (h) | Vitesse d'évaporation: | sans objet, car non liquide |
| (i) | Inflammabilité (solide, gazeux): | sans objet |
| (j) | Limite inférieure d'explosion: | ≥ 60 g/m ³ |
| (k) | Pression de vapeur: | sans objet |
| (l) | Densité de vapeur: | sans objet |
| (m) | Densité relative: | sans objet |
| (n) | Solubilité: | insoluble |
| (o) | Coefficient de distribution: | aucune indication |
| (p) | Température d'autoinflammation: | > 300° C |
| (q) | Température de décomposition: | ab 200° C |
| (r) | Viscosité: | sans objet, car non liquide |
| (s) | Explosivité: | explosable (classe de coup de poussière ST1) non explosif et non pyrotechnique. Ni développement gazeux, ni réaction chimique exothermique autoproduite. |
| (t) | Caractéristiques oxydantes: | sans objet, le composé n'est pas comburant. |

9.2 Mentions diverses

Sans objet

PARAGRAPHE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue en cas de stockage et de manipulation adéquats.
Risque de coup de poussière en cas de mélange air/poussière

10.2 Stabilité chimique

Le composé est stable sous une température ambiante et une pression normales.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucun risque dans des conditions de stockage normales

10.4 Conditions à éviter

Risque de formation de grumeaux et de perte de qualité du produit en présence d'humidité et d'eau.
Températures > 100° C

10.5 Matières incompatibles

Eviter le contact avec des produits d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun ; se décompose dans le monoxyde et le dioxyde de carbone, dans l'eau et dans l'oxygène

PARAGRAPHE 11: Informations toxicologiques

11.1 Effets toxicologiques

Aucune information toxicologique n'est connue pour le produit

Toxicité aiguë

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Corrosion-/irritation cutanée

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Lésion/-irritation oculaire

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Sensibilisation de voies respiratoires / de la peau

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Mutagénicité

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Cancérogénicité

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Danger par l'aspiration

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, en cas d'exposition unique

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition répétée

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques suite à une exposition de courte et de longue durée

Exposition

Effets immédiats

Possibilité d'irritation des yeux et des voies respiratoires par effet des corps étrangers

Effets chroniques suite à une exposition continue

Aucune donnée n'est disponible / pas de matières dangereuses

Fiche technique de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: produit à base d'amidon naturel

Révisé le: 04.01.2017

Date d'impression: 16.11.2018

Version: 355-7

Page: 5 / 6



PARAGRAPHE 12: Informations écologiques

Aucune information écotoxicologique n'est connue pour le produit

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et biodégradabilité

L'amidon est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des recherches de persistance, de bio-accumulativité et de toxicité, ainsi que de substances très persistantes et très bio-accumulatives

Exempté

12.6 Autres effets nocifs

Non connus

PARAGRAPHE 13: Informations sur l'élimination

13.1 Procédé de traitement des déchets

Peut être évacué sous respect des dispositions administratives. Ramasser le produit sec. Ne pas évacuer dans les eaux usées ou dans les eaux de surface

Recommandation

Se conformer aux codes de déchet lors de la remise à l'entreprise de collecte.

Code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV)

010410 - déchets poussiéreux et pulvérulents

Traitement des emballages nettoyés/non nettoyés

150106 - emballages mixtes conformément au recyclage de la substance

PARAGRAPHE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse dans le sens des dispositions relatives au transport (ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA).

14.1 Numéro ONU

Sans objet

14.2 Appellation d'expédition ONU

Sans objet

14.3 Classe de risques liés au transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballages

Sans objet

14.5 Risques environnementaux

Dans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune précaution particulière

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et selon le code IBC

sans objet

PARAGRAPHE 15: Informations réglementaires

15.1 Dispositions concernant la sécurité, la santé et la protection environnementale/ Informations réglementaires spécifiques pour la substance ou le composé

Le produit n'est pas concerné par l'obligation d'enregistrement selon le décret CE 1907/2006 (REACH).

Directives UE

Fiche technique de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: produit à base d'amidon naturel

Révisé le: 04.01.2017

Date d'impression: 16.11.2018

Version: 355-7

Page: 6 / 6



Directives nationales

Lors de la manipulation de ce produit, les dispositions légales dans la version actuelle doivent être respectées, y compris

Classe de risque pour l'eau: WGK 1: peu dangereux pour l'eau
Réglementation technique allemande TRGS 500 "Mesures de protection"
Réglementation technique allemande TRGS 900 "Seuils de travail"
Directive technique allemande relative au maintien de la pureté de l'air" (TA-Luft)
Règlement sur les soins de la santé au travail (ArbMedVV)
BG-Principes fondamentaux relatifs aux examens préventifs spécifiques à la médecine du travail

15.2 Recherche sur la sécurité de la substance

Il n'a été réalisé aucune recherche sur la sécurité.

PARAGRAPHE 16: Autres informations

16.1 Modifications par rapport à la version précédente

Supprimez les références à 1999/45 / CE et 67/548 / CEE sous les rubriques 2 et 3
Révision éditoriale

16.2 Abréviations et acronymes

| | |
|----------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies routière |
| ArbMedVV | Règlement sur les soins de la santé au travail Loi fédérale sur la limitation des nuisances |
| BG | Berufsgenossenschaft (Association professionnelle) |
| CAS | Chemical Abstracts Service (Service d'identification des produits chimiques) |
| CLP | Classification, labelling and packaging (Verordnung (EG) Nr. 1272/2008) (Classification, étiquetage et emballage (règlement (CE) n. 1272/2008) |
| IATA | International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien) |
| ICAO | International Civil Aviation Organization (OACI Organisation de l'aviation civile internationale) |
| IMDG | International agreement on the Maritime transport of Dangerous Goods (Accord international sur les transports maritimes de marchandises dangereuses) |
| PBT | Persistent, bio-accumulative and toxic (Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques) |
| REACH | Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Verordnung (EG) 1907/2006) (Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (règlement (CE) n° 1907/2006) |
| RID | Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses |
| SDB | FDS, Fiches de données de sécurité |
| TRGS | Technische Regeln für Gefahrstoffe (Réglementation technique pour les substances dangereuses) |
| VCI | Verband der chemischen Industrie e.V. (Association de l'industrie chimique VCI e.V.) |
| vPvB | Very persistent, very bioaccumulative (très persistantes, à fort potentiel de bioaccumulation) |
| VwVwS | Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (Réglementation administrative relative à la classification des substances dangereuses pour l'eau dans la classe de polluants aquatiques) |

16.3 Bibliographie et sources

En tant que source pour les données majeures et les informations techniques, nous nous référons aux indications des fournisseurs de matières premières ou des fabricants ou base de données de l'ECHA pour l'inventaire de classification et l'étiquetage.

16.4 Méthodes selon l'article 9 du décret (CE) n°. 1272/2008 utilisées pour l'évaluation des informations à des fins de classification

Il n'a été procédé à aucune propre évaluation du composé.

Les principes de transfert pour la classification de composés selon le décret (CE) n° 1272/2008 article 6, paragraphe 5 ont été appliqués.

La détermination de la classe des risques pour l'eau du présent composé a été effectuée selon le paragraphe 3 de l'annexe 4 de VwVwS.

16.5 Formation des employés

En sus des programmes de formation destinés aux employés sur les sujets de la santé, de la sécurité et de l'environnement, les entreprises sont tenues d'assurer que leurs employés prennent connaissance de la fiche technique de sécurité, la comprennent et soient en mesure de satisfaire à leurs exigences.

16.6 Informations diverses

Le produit peut s'utiliser sans problème pour la fabrication d'unités d'emballage de produits alimentaires. Aucun antibiotique, bactéricide ni fongicide n'est utilisé pour la fabrication de nos produits.

16.7 Clause d'exclusion

Les informations figurant sur la présente fiche technique de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité de notre produit et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sauraient garantir de quelconques caractéristiques du produit et ne fondent aucun lien de droit contractuel. Cette fiche de données de sécurité est exclusivement destinée à fournir des informations à l'utilisateur. Elle a été établie avec le plus grand soin ; elle ne saurait constituer une garantie pour l'exactitude des informations et il ne sera assuré aucune responsabilité pour les conséquences de fautes d'impression, de copie ou de transfert. Le destinataire de nos produits est tenu de respecter sous sa propre responsabilité les lois, décrets et réglementations en vigueur, également ceux qui ne sont pas nommés dans la présente fiche technique.